DEMI-PENSION RENTRÉE 2017-2018

INSCRIPTION ET TARIFS :

Le lycée propose un système de demi-pension au ticket, les tarifs varient de 1.50 € à 4 €, selon les ressources de la famille.

Dès le mois de juillet, rendez-vous sur l'espace numérique Turboself (notre logiciel de gestion de demi-pension) pour demander la création d'un compte. Après validation de votre inscription par le secrétariat d'Intendance (fermeture administrative du 14 juillet au 27 août inclus), les identifiants personnels du compte créé vous parviendront à l'adresse électronique que vous aurez indiquée.

Un paiement sécurisé en ligne de 40 € sera nécessaire pour activer le compte et commencer à réserver les repas. Vous pouvez également faire porter par votre enfant à l'Intendance un chèque de 40 € dès son jour de prérentrée.

Pour que vous soit attribué le tarif du repas correspondant à votre situation, merci d'adresser au service Intendance dès la prérentrée :

Vous êtes allocataire CAF	Vous n'êtes pas allocataire CAF
Votre attestation QF quotient familial (envoyée en juin par votre CAF) OU Votre dernière attestation de paiement des prestations CAF comportant votre QF.	1- Votre attestation de restauration scolaire (à générer sur le site internet de la Région via l'outil « calculette de quotient familial ») + 2- Copie de votre dernier avis d'imposition + 3- Copie de votre livret de famille.

<u>Pour plus d'informations, la Région IDF a mis en place une plateforme téléphonique à destination des familles au *0 800 075 065 (appel gratuit)*</u>

IMPORTANT : le service de restauration du lycée fonctionne par le biais d'un système de réservation obligatoire. Cela signifie que le lycée n'émettra pas de facture au trimestre, seuls les repas réservés seront facturés.

Ce système offre la possibilité de réserver 30 jours à l'avance et jusqu'à la veille du jour souhaité. L'élève demi-pensionnaire sera libre de déjeuner les jours de son choix **mais la réservation de la prestation est obligatoire** pour pouvoir accéder au self.

L'espace numérique Turboself permet de recharger le compte, de visualiser l'historique des repas pris et de réserver les prochains repas. Cela est également possible par le biais :

- de l'appli pour smartphone Turboself (téléchargement gratuit) ;
- des bornes de réservation qui sont disponibles au lycée face à la Vie Scolaire et face à l'Intendance.

Il est possible de réapprovisionner votre compte de demi-pension directement auprès de l'Intendance par chèque ou espèces, cependant le traitement peut être plus long. Si le compte personnel de l'élève n'est pas suffisamment crédité, il sera impossible de réserver et donc de déjeuner.

Le réapprovisionnement du compte doit avoir lieu au moins 2 jours avant l'épuisement du crédit et le montant à créditer doit équivaloir à 10 repas minimum (exemple : si le tarif du repas attribué est de 3 €, le versement doit être de minimum 3*10 repas soit 30 €). Le crédit restera sur le compte de demi-pension de l'élève durant toute sa scolarité et sera remboursé lorsque l'élève quittera définitivement l'établissement ou se désinscrit de la demi-pension.

Enfin, l'accès au restaurant scolaire nécessitera un badge individuel, qui sera distribué dans les classes aux élèves de 2nde (nouveaux inscrits autres niveaux : se présenter au secrétariat d'Intendance dès la rentrée). Il est gratuit et valable pour toute la scolarité. En cas de perte ou de dégradation, le renouvellement du badge se fera au tarif en vigueur. Le badge est nominatif et associé au compte personnel de l'élève demi-pensionnaire.

En cas d'oubli du badge, un ticket de passage unique pourra être édité <u>à titre exceptionnel</u> par le biais des bornes de réservation.

En cas de difficultés financières, une aide du fonds social peut être demandée auprès de l'assistante sociale du lycée.

Pour toute information complémentaire, le service Intendance se tient à votre disposition jusqu'au 13 juillet et à partir du 28 août.